



Délibération n°30/01/2025-14

du jeudi 30 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le trente janvier à 17 heures 30, le conseil d'administration, dûment convoqué le 17 janvier 2025, conformément au Code général des collectivités territoriales, s'est réuni à l'école supérieure d'art, sous la vice-présidence de Marc FERAUD.

- Nombre de membres en exercice : 21
- Présents : Kayané BIANCO, Odile BONTHOUX, Françoise COURANJOU, Frédérique DUMICHEL, Marc FERAUD, Fabienne VINCENZI, Pierre VASARELY, Carlos CASTELEIRA, Florian GAITE, Elsa ESPENEL, Dimitri MOUDAR
- Procurations : Bruno CASSETTE (Odile BONTHOUX) Dominique AUGÉY (Elsa ESPENEL), Arlette OLLIVIER (Marc FERAUD), Philippe CHARRIN (Fabienne VINCENZI), Antoine BOLLASINA (Carlos CASTELEIRA)
- Absents : Sophie JOISSAINS, Brigitte DEVESA, Sylvaine DI CARO-ANTONUCCI, Daniel GAGNON, Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE

Monsieur le Vice-Président a constaté que le quorum était atteint pour tenir la séance.

Objet : Changement d'affectation du logement de l'école supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts de l'établissement public de coopération culturelle Ecole supérieure d'art d'Aix-en-Provence Félix Ciccolini

L'école dispose d'un logement de fonction dont la qualification et le type d'emploi pouvant en bénéficier ont été modifiés en février 2024 par délibération du conseil d'administration.

Ce logement est un appartement de type 3 bis d'une superficie de 88,46m² avec jardinet et places de stationnement, situé au 13ter, rue de la Molle (dans le bâtiment sis 57, rue Emile Tavan) 13100 Aix-en-Provence.

Depuis octobre 2024, ce logement est vacant.

La qualification de l'occupation de ce logement comme concession d'occupation précaire avec astreinte était liée à la nécessité d'une présence lors de l'occupation de l'espace d'hébergement dit « La Villa ».

Un rapport du bureau Véritas relatif à l'audit sécurité incendie de l'espace d'hébergement de la Villa permettent à l'ESAAix de se dispenser de ce type d'astreintes.

57 rue Émile Tavan
Aix-en-Provence
04 65 40 05 00
contact@ecole-art-aix.fr
esaaix.fr



L'ESAAix devant accueillir en résidence un artiste gazaoui et sa famille, dans le cadre du programme PAUSE, il est proposé au conseil d'administration de modifier l'affectation du logement en logement d'accueil de résidences d'artistes.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président, le conseil d'administration, à l'unanimité,

- ABROGE la délibération n°15/02/2024-13 du 15 février 2024 fixant la liste des emplois et des conditions d'occupation du logement de fonction à compter du 1^{er} février 2025
- DIT que l'appartement de type 3 bis d'une superficie de 88,46m² avec jardinet et places de stationnement, situé au 13ter, rue de la Molle (dans le bâtiment sis 57, rue Emile Tavan) 13100 Aix-en-Provence est affecté à l'accueil d'artistes en résidence à compter du 1^{er} février 2025

Fait à Aix en Provence, le 30 janvier 2025.

La Présidente du conseil d'administration,

Dominique AUGÉY